

Charte de qualité et de confidentialité

Tous les salariés de la société Nanou Services, s'engage à respecter certaines règles de vie primordiales et de ce fait à respecter cette charte.

Le salarié s'engage à :

- ★ Assurer la sécurité physique et psychologique de l'enfant
- ★ Respecter l'enfant
- ★ Ne jamais frapper ou brusquer l'enfant
- ★ Veiller à l'hygiène et au bien-être de l'enfant
- ★ Proposer des jeux et activités adaptées à l'âge de l'enfant
- ★ Ne pas absorber de boissons alcoolisées ou autres drogues durant mes heures de travail
- ★ Ne pas fumer durant mes heures de travail
- ★ Lors de tout déplacement extérieur avec l'enfant, veiller à sa sécurité
- ★ Si des trajets en voiture sont prévus avec l'enfant, veiller à ce qu'il soit bien attaché à son siège auto, ayez une conduite prudente et respecter la signalisation
- ★ Respecter la famille : respecter l'enfant revient à respecter l'environnement familial dans lequel il grandit : religion, culture, mode de vie, éducation...
- ★ Observer la plus stricte neutralité politique, religieuse et philosophique
- ★ Respecter la confidentialité de toute information concernant l'enfant et sa famille et ce même une fois votre contrat terminé
- ★ Ne jamais s'absenter en laissant l'enfant sans surveillance, ni déléguer ses tâches à une tierce personne
- ★ Signaler toute chute ou tout problème aux parents et à la société
- ★ En cas d'accident, appeler sans attendre les parents, les services d'urgence et par la suite la société
- ★ Respecter le domicile du client : laisser la maison propre et ranger, ne pas utiliser le matériel sans l'accord des parents et ne pas se servir dans les placards
- ★ Respecter le déroulement de sa mission et ne sortir l'enfant qu'avec l'accord des parents
- ★ Si les clés du domicile vous ont été confiées, les utiliser uniquement pendant ses heures de travail
- ★ Respecter les heures de travail et informer la famille et l'agence de tout retard ou modification d'emploi du temps

Fait le à

Signature du salarié